

Demande de renseignements no1 du GRAME à Société en commandite Gaz Métro

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2013, **Phase 3 (R-3837-2013, phase 3)**

I) Indices de qualité de service et conditions d'accès aux trop-perçus

Référence :

i. B-159, GM- Gaz Métro – 13, Document 1, page 3

ISO 14001	Obtention et maintien sur la période visée de l'enregistrement ISO 14001 ou son équivalent	10 %
Émissions de gaz à effet de serre	Pourcentage de réalisation de l'objectif annuel de réduction d'émissions de GES	10 %

ii. B-159, GM- Gaz Métro – 13, Document 1, pages 4 et 5

Émissions de gaz à effet de serre

L'indice des émissions de gaz à effet de serre (GES) vise la réduction annuelle de 350 tonnes éq. CO₂ des GES découlant des activités de Gaz Métro. La réduction est obtenue par la mise en place de projets à caractère récurrent. Gaz Métro pourra aussi inclure des réductions découlant de l'adoption de programmes visant la réduction des émissions de GES provenant des employés, notamment au niveau des émissions associées au transport pour se rendre au travail.

Le résultat final tient compte des crédits d'émission qui peuvent être obtenus par Gaz Métro et des réductions faites par Gaz Métro qui dépasseraient l'indice de 350 tonnes éq. CO₂ (ci-après les surplus). Ces surplus pourraient être cumulés et utilisés les années subséquentes pour l'atteinte de l'indice. Les crédits ou surplus obtenus seront ajoutés au bilan du présent engagement de réductions de GES avant que le pourcentage de réalisation de l'indice ne soit calculé. Les réductions considérées seront celles résultant d'un ou de projets implantés au plus tôt 12 mois avant le début de l'année tarifaire et au plus tard à la fin de l'année tarifaire.

iii. B-159, GM- Gaz Métro – 13, Document 1, page 8

Pour les émissions de GES, les réductions des émissions réalisées par des programmes internes ou par l'achat de crédits d'émission seront quantifiées et validées par les ressources internes de Gaz Métro.

